

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
S.A. au capital de 12.000.000 Dinars
Sise à rue Elfouledh à la Z.I. à Ben Arous

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 28 juin 2021 à 15 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise » sis aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration de la société et du Groupe ASSAD de l'exercice 2020 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du Groupe ASSAD de l'exercice 2020 ;
- 3- Approbation des états financiers individuels de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2020 ;
- 4- Approbation des opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Approbation des états financiers consolidés du Groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2020 ;
- 6- Quitus à donner aux membres du conseil d'administration ;
- 7- Affectation du résultat ;
- 8- Fixation du montant des jetons de présence ;
- 9- Questions diverses ;
- 10- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

P/ le Conseil d'Administration

L'ACCUMULATEUR TUNSIEN ASSAD

S.A. au capital de 12.000.000 Dinars
Sise à rue Elfouledh à la Z.I. à Ben Arous

Projet de résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2020 présentant un bénéfice net de 2 508 647 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le Conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2020 faisant ressortir un résultat déficitaire de l'ensemble consolidé s'élevant à -6 594 940 Dinars et un résultat déficitaire part du groupe s'élevant à -4 756 960 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 s'élevant à 2 508 647 Dinars comme suit :

Résultat de l'exercice 2020	2 508 647
Résultats reportés antérieurs	8 241 971
<hr/>	<hr/>
Sous total Résultat Disponible	10 750 618
Résultats reportés	10 750 618

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende et d'affecter le résultat de l'année 2020 d'un montant de 2 508 647 Dinars aux résultats reportés

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent Mille Dinars (100 000 TND) au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à